

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MAI 2019 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- › Commande de travaux remplacement des volets bois à la mairie, fabrication et pose, par la société MONT SERVICES de TOUR-en-SOLOGNE pour un montant de 2007.60 € TTC
- › Renonciation au droit de préemption urbain (DPU) pour les parcelles AE 51, AM 809, AM 810, AE 298, AM 441.

ADRESSAGE DES LIEUDITS

Le plan d'adressage des lieudits a été validé par le Conseil Municipal. Il s'agit d'attribuer à chaque foyer situé dans les écarts, une adresse complète composée d'un numéro et d'un nom de rue plutôt qu'un nom de lieudit. L'objectif est l'obtention d'adresses normées, indispensables au déploiement de la fibre optique. Cela doit permettre de valider le nombre de foyers à raccorder et le nombre d'équipements à déployer. Cette classification est également réclamée de longue date par les services postaux et serait très utile aux services de secours.

C'est ainsi que 15 nouvelles voies ont été dénommées. La suite de la procédure comprend la notification aux foyers concernés qui devront prévenir leurs prestataires et fournisseurs, la mise à jour des fichiers communaux, l'information des services publics par la commune, la saisie sur la base nationale d'adresses/GPS, l'acquisition et la pose de panneaux et numéros de rue.

CONTRAT AVEC LA SOCIETE SEGILOG/BERGER-LEVRAULT POUR LES PROGICIELS

Le contrat liant la commune avec la société SEGILOG/BERGER-LEVRAULT a été reconduit pour 3 années de 2020 à 2022 avec un montant de 3 096 € TTC par an. Ce prix se décompose en 2 787 € pour le développement et la mise à disposition des logiciels et 309 € de prestations : assistance, maintenance, formation périodique des agents communaux ; compris également avec les mêmes prestations, l'utilisation par le syndicat scolaire Fontaines/Tour.

SOUTIEN A LA RECONSTRUCTION DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME DE PARIS

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas soutenir financièrement la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris, même symboliquement, le montant atteint par les dons étant déjà très important, et considérant les travaux nécessaires au maintien en état de l'église communale comme prioritaires, dans un contexte de restrictions budgétaires.

DEMANDES DE MOTIONS DE SOUTIEN PAR DIVERSES ORGANISATIONS

Aucune motion de soutien n'a été adoptée malgré les nombreuses sollicitations ; celles-ci étant très politisées et n'entrant pas dans les compétences communales.

Le Maire, Robert HUTTEAU

